



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 7 septembre 2021, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Membres absents : 8

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, AUMOND Maryse, DEPORT Yannick, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, REPOUSSARD Céline, JOLLY Pierre.

Membres absents excusés :

Mme MOREAU Geneviève donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
M TACHAT Jean-Luc donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
M. ISTIN Bertrand donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
M. OLIVIERO Christophe donne pouvoir à M. Gilles MORISSEAU
Mme MATHIEU-DEMEOCQ Séverine donne pouvoir à M. Gilles MORISSEAU
Mme BAYOU Virginia
M. DURAND Dominique donne pouvoir à M. JOLLY Pierre
Mme BERNARD Michèle donne pouvoir à M. JOLLY Pierre.

Secrétaire de séance : Mme AUMOND Maryse.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT « LES BOURNALIERES 1 et 2 » - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS

Les ouvrages et équipements communs des lotissements « Les Bournalières 1 et 2 » situés rue des Bournalières à Biard sont désormais achevés et leur conformité a été constatée.

Au titre du transfert dans le domaine public communal de ces espaces communs, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la cession à la commune, à l'euro symbolique, par la société « Les Jardins des Bournalières » représentée par Monsieur Armand MARCIREAU, des parcelles AR 156, 162, 168, 171, 184, 189, 191, 192, d'une surface globale de 7 164 m², constituant des espaces verts.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Considérant les modifications apportées par la réforme de la taxe d'habitation au dispositif d'exonération temporaire en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation,

Considérant la délibération du 18 septembre 2003 par laquelle le conseil municipal a décidé la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les seules constructions qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés par l'Etat et de prêts conventionnés,

Considérant la volonté du conseil municipal de maintenir la suppression de cette exonération dans les mêmes conditions,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État.

ACTIVITE LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2021.2022

Dans le cadre de l'activité « lire et faire lire » dispensée dans les écoles par des bénévoles de plus de 50 ans, en partenariat avec la ligue de l'Enseignement de la Vienne, en vue de favoriser le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, se prononce en faveur de la poursuite de cette activité pour la période 2021-2022.

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE - INFORMATION

Depuis le passage de Grand Poitiers en Communauté Urbaine avec le transfert de l'exercice de la compétence distribution d'électricité à l'EPCI, c'est Grand Poitiers et non plus la commune, qui adhère au syndicat Energies Vienne. Le rapport d'activités du syndicat est désormais soumis annuellement aux conseillers communautaires.

Toutefois, en sa qualité de membre à diverses instances du syndicat, le Maire a souhaité présenter aux conseillers la nouvelle organisation du syndicat avec la place des élus, ses différentes structures et le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Sur ce dernier point, il précise que le syndicat apporte une aide aux communes pour des actions de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Il finance les audits énergétiques des communes, une partie des travaux et offre des actions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage de type AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage). Il signale que la commune de Biard s'est inscrite dans ce programme et est notamment concernée par le projet de rénovation énergétique de l'accueil périscolaire (hors partie extension).

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°18/2021 du 12 juillet 2021

Adoption de la modification de marché n°1 au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société MURZEAU ETS, titulaire du lot n°3 « isolation thermique extérieure – enduit », relative à l'absence de réalisation de revêtement extérieur sur souches de cheminées, pour un montant de - 128.40 € HT, portant le montant initial du marché de 35 863.74 € HT à 35 735.34 € HT.

Décision n°19/2021 du 12 juillet 2021

Adoption de la modification de marché n°1 au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société DELHOUME, titulaire du lot n°7 « cloisons sèches - plafonds », relative au remplacement du plafond coupe-feu au niveau des rangements par un plafond en dalles démontables, pour un montant de - 1 489.45 € HT, portant le montant initial du marché de 52 394.28 € HT à 50 904.43 € HT.

Décision n°20/2021 du 12 juillet 2021

Adoption d'une convention de formation professionnelle relative à une action de formation professionnelle initiale à la conduite d'engins de chantier – CACES R482 catégorie A (tracteurs et petits engins de chantiers – accessoires) et catégorie E (tracteurs agricoles de puissance > 100 CV) à destination d'un agent du service technique, proposée par l'organisme de formation ECF COA, sis à Saint Georges les Baillargeaux, du 19 au 22 juillet 2021, pour un montant de 1 360.00 € TTC.

Décision n°21/2021 du 27 juillet 2021

Adoption de la modification de marché n°3 au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société JC. PERRIN & FILS, titulaire du lot n°2 « gros œuvre », relative à l'augmentation de la durée de l'installation de chantier, pour un montant de 2 365.76 € HT, portant le montant initial du marché de 203 009.97 € HT à 249 710.27 € HT.

Décision n°22/2021 du 2 septembre 2021

Adoption de la modification de marché n°1 au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine, avec la société SOUILLE, titulaire du lot n°3 « menuiseries extérieures aluminium », relative à la mise en place de supportage pour installation de matériel scénique, pour un montant de 2 490.00 € HT, portant le montant initial du marché de 45 857.00 € HT à 48 347.00 € HT.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'admettre en créances éteintes, suite à une décision d'effacement de dette pour motif de surendettement, les produits correspondant à des prestations de restauration scolaire et d'accueil périscolaire portant sur les exercices 2017 à 2020 qui n'ont pas pu être recouvrés par le comptable public, s'élevant à la somme de 541.39 €.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal

- Préparation du budget communal 2022
- Permanences des conseillers départementaux
- Rentrée scolaire 2021-2022
- Crèche « Suce-Pouce » - Reprise en gestion communale – information
- Journée de la petite enfance
- Projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques à la « Fenêtre » par la société EDF Renouvelables
- Calendrier des manifestations
- Préparation de la cérémonie du 5 octobre 2021 à la « butte des fusillés ».